

Forfait ski interstations 2018/2019

Ce forfait ski saison est valable sur l'ensemble des domaines skiables du Champsaur. Il permet aux enfants des **écoles primaires** de bénéficier de 6 leçons de ski gratuites.

Le forfait est ouvert à tous les enfants, résidents permanents du Champsaur et du Valgaudemar, nés à partir de 2001.

INSCRIPTION ET PAIEMENT DU FORFAIT :

du 17 au 28 septembre 2018.

Délivrance du forfait sur le lieu d'inscription : du 19 au 30 novembre 2018.

Attention : au-delà de ces dates, les forfaits ne seront plus délivrés

Il est vendu :

97 € (jusqu'à 18 ans)

145 € (de 19 à 25 ans, nés de 1994 à 2000)
(déduction de 2 euros à faire si vous rendez le support de l'année précédente)

Paiement par **chèque uniquement à l'ordre de Equipe Compétition Champsaur.**

Tarif particulier pour les résidents des stations :
51 € (jusqu'à 18 ans) ou 99 € (de 19 à 25 ans)

Se munir d'une **photo d'identité réglementaire (papier photo) récente**, d'une pièce d'identité.

Un certificat de scolarité vous sera aussi demandé pour les enfants de plus de 18 ans.

Renseignements et inscriptions UNIQUEMENT :

A la Communauté de Communes
du Champsaur Valgaudemar
5 Rue des Lagerons
à Saint-Bonnet ☎ 04.92.50.00.20

MATIN UNIQUEMENT

Du lundi au vendredi de 8 à 12 heures



**ATTENTION
INSCRIPTIONS AU MOIS DE**

SEPTEMBRE

Un forfait annuel de 50 € supplémentaire (+2 € de support) peut être délivré pour accéder à **la piscine et à la patinoire d'Orcières 1850 et au bike parc.**

Rappel : L'utilisation du forfait **est strictement personnelle**. Toute fraude sera sanctionnée par **LA SUPPRESSION IMMEDIATE** du forfait et par une amende ainsi que la non délivrance du forfait l'année suivante. Tout renouvellement de forfait (suite à une perte), sera effectué aux caisses de la station d'Orcières 1850 et de Champsaur3gliss ou d'Ancelle (passage sur deux sites obligatoires) avec paiement de frais de gestion.